

N/REF : 7/01/2025 12H42 C:024972 I:33914
V/REF : 5535
V/Email reçu le Mardi 07/01/2025 a 12H42

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : L'EMINENCE
4 RUE PIERRE TERMIER
6 BLD JOSEPH VALLIER
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 09 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 4 PIERRE TERMIER - GRENOBLE
MME GIRARD 06 28 79 72 28
OU 07 82 87 44 23

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLONNE EAUX USEES
Donneur d'ordre : Mr V. FESIGNY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/01/2025 A 08H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE COLONNE WC SALLE DE BAIN CUISINE DEPUIS LE COULOIR CAVE
OBSERVATION: LES TRAVAUX N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ RÉALISÉS

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	360,88

TOTAL H.T.	360,88
T.V.A. a 10,00%	36,08
TOTAL T.T.C.En EURO	396,96

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN